



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME DE DECENTRALISATION DES UNIVERSITES
(PDU)



PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE D'ODIENNE

Financement de la Banque Islamique de Développement
Mode de Financement : vente à tempérament

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT N° S 39/2022
Sélection d'une firme de consultant pour i) l'Assistance à Maitrise D'Ouvrage, ii) la direction et le contrôle des travaux, l'appui aux opérations d'entretien et de maintenance dans le cadre de la construction de la première tranche de l'université d'Odienné

- 1- **Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire**, a fait une demande d'un montant de cent quinze (115) millions d'Euros, pour un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Développement de l'Université d'Odienné, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant. Veuillez-vous reporter à l'Avis général de passation de marchés pour ce projet qui a paru dans dg Market, UNDB online et sur le site de la BID, daté du 03 février 2022.
- 2- Les services comprennent i) l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, ii) la direction, le contrôle et la supervision des travaux de construction de la première tranche de l'université d'Odienné, pour une période de réalisation de 26 mois et un niveau d'effort en expert mois estimé à 180 H/M. La date prévisionnelle de démarrage est fixée au 13 octobre 2022.
- 3- Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse ci-dessous.
- 4- Le Programme de Décentralisation des Universités invite les bureaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).
- 5- Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :
 - le consultant doit justifier d'une expérience suffisante en matière d'assistance à maitrise d'ouvrage pour des opérations de grande envergure réalisées au cours des dix (10) dernières années (2011 à 2021) ;

- le consultant doit justifier d'une expérience suffisante dans le contrôle et la direction des travaux de grande envergure réalisés au cours des dix (10) dernières années (2011 à 2021) ; notamment en Afrique (au moins deux projets) ;
 - le consultant doit justifier d'une expérience avérée en gestion des opérations d'entretien et de maintenance, objet de transfert aux équipes universitaires ;
 - le présent appel à manifestation d'intérêt vise à constituer une liste restreinte de consultants internationaux appartenant aux pays membres de la Banque Islamique de Développement.
- 6- Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de la liste restreinte.
 - 7- Les consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BISD concernant les conflits d'intérêt.
 - 8- Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.
 - 9- La sélection se fera en conformité avec la méthode de la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) parmi la liste restreinte de Consultants internationaux limitées aux Pays Membres (SFQC/PM).
 - 10- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : **de 8 heures 00 minute à 12 heures 00 minute et de 14 heures 30 minutes à 17 heures 30 minutes, heures locales, tous les jours ouvrables.**
 - 11- Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **23/03/2022, à 10 heures 00 minute**, heure locale, en **six (6) exemplaires dont un (01) original**. Elles doivent être transmises avec la mention : « **Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un consultant pour i) l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ii) la direction, le contrôle et la supervision des travaux de construction de la première tranche de l'université d'Odienné** ».

Voir : Secrétariat du Programme de Décentralisation des Universités

Abidjan, Cocody, Riviera 3, Rue du Lycée Français, Cité Coprim, Lot 1069, Ilot 118,

Tél : (+225) 25 22 01 23 00

Email : marches@pdu.ci

www.pdu.ci